

Collège Laetitia
BONAPARTE

Affaire suivie par :

Tél. : 04 95 23 60 80
ce.6200011t@ac-corse.fr

Avenue Napoléon III
CS 70859
20184 AJACCIO Cedex 1

Réf. : JPQ /n° 2017-

Ajaccio, le 12/03/2020

Le Principal

Aux parents d'élèves du collège

Laetitia BONAPARTE

Objet : Mise en œuvre de la continuité pédagogique.

Madame, Monsieur

Je vous informe, ce jour, qu'un nouvel arrêté préfectoral fait état d'une fermeture de tous les établissements de l'Académie, dont le collège Laetitia BONAPARTE, jusqu'au 29 mars prochain.

Faisant suite au courrier que je vous ai adressé le 09 mars, je vous informe également que toutes les équipes du collège sont **pleinement mobilisées** pour que chaque élève de l'établissement puisse conserver un lien avec les apprentissages et bénéficier, à distance, du suivi pédagogique adapté.

Dans cette perspective, deux outils principaux sont utilisés par les professeurs :

- Le service **PRONOTE**, qui permet aux élèves et aux parents de prendre connaissance du travail à effectuer chaque semaine.
- Le service **LEIA** à travers lequel chaque élève prendra connaissance des cours mis en ligne par les enseignants (en se connectant sur son propre compte) et des travaux à effectuer et à rendre périodiquement.

D'autres outils, de type « classe virtuelle », pourront opportunément être présentés dans les jours qui viennent suivant l'évolution de la situation.

Concernant la mise en ligne des cours, nous avons privilégié l'approche suivante :

- Les cours et les travaux en *Mathématiques, Histoire-Géographie et Langues-Vivantes* seront mis en ligne, chaque semaine, **du lundi au mercredi**.
Les travaux seront à effectuer pour la semaine d'après et à **remettre entre le lundi et le mercredi suivants**.
- Les cours et les travaux en *Français, Arts, Musique, Sciences et Technologie* seront mis en ligne le **jeudi et/ou le vendredi**.
Les travaux seront à effectuer et à **remettre le jeudi ou le vendredi suivant**.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- *Tous les travaux sont à effectuer* : le principe d'assiduité doit être respecté, y compris dans le cadre de l'enseignement à distance.
- Le retour des travaux des élèves ne nécessite *absolument pas* une impression des documents : ils peuvent remettre leurs travaux par voie numérique en utilisant LEIA.

J'ai demandé aux services de la vie scolaire de contacter toutes les familles ne disposant pas de connexion ou se trouvant en difficulté : des pochettes reprenant l'intégralité des cours seront préparées dans l'établissement et remises, **deux fois par semaine** (mercredi matin et vendredi) aux parents concernés.

Par ailleurs, une veille permanente est assurée au collège pour répondre à vos interrogations et vous accompagner autant que de besoin. Un tutoriel vous est également proposé en pièce jointe à ce courrier.

Parallèlement, les professeurs principaux de chaque classe prendront contact, régulièrement, avec leurs élèves. Il s'agira de faire un bilan périodique sur les apprentissages et de les rassurer si nécessaire.

Pour information, je rappelle que les conseils de classe sont maintenus (un nouveau calendrier est en préparation) et que nous les tiendrons dans les conditions habituelles ; les délégués parents et élèves seront prévenus en temps voulu.

Concernant les élèves des classes de 3^{ème}, l'utilisation des télé-services pour les **dossiers d'orientation** doit être privilégiée. Néanmoins, les parents qui le souhaitent ont la possibilité de déposer le dossier papier au secrétariat du collège.

Enfin, les dates du **Brevet Blanc** seront probablement modifiées ; nous communiquerons très rapidement à ce sujet et vous tiendrons informés.

Soyez assuré(e), Madame, Monsieur, de l'engagement de tous les personnels pour permettre à votre enfant de poursuivre sa scolarité dans les meilleures conditions possibles.

Je vous prie de croire en l'expression de ma considération distinguée.

Le **PRINCIPAL**
Jean-Paul **QUILICHINI**

